

Nous ne voulons pas que n'importe qui puisse voir ou exploiter nos microhistoires intimes et quotidiennes. Les banques devraient aussi garantir la pérennité de l'archivage des données que nous leur confions, mieux que nous ne pourrions le faire nous-mêmes. Nous devons avoir la certitude que nous pourrons de nouveau accéder à ces données dans dix ou cent ans, les transmettre peut-être à notre descendance pour que nos enfants continuent à écrire l'histoire que nous avons commencé à raconter. Elles devront, enfin, nous aider à valoriser ce patrimoine nouveau selon nos désirs.

Comment faire confiance à de tels organismes ? Nous sommes face aux mêmes types de dilemmes que ceux que nous rencontrons pour la gestion de notre patrimoine financier.

Il est probable que les technologies numériques de l'*encryption*⁽³⁾, héritières de l'art des codes secrets, permettent aujourd'hui de garantir un degré de confidentialité pour nos données sans équivalent dans l'histoire de l'humanité. Grâce aux algorithmes cryptographiques, nous pouvons rendre un ensemble de données virtuellement indéchiffrable pour quiconque ne possédant pas la clé d'identification adaptée. Ces technologies vont jouer un rôle central pour les entreprises qui voudront assurer à leurs clients une confidentialité de leurs données suffisamment robuste aux attaques extérieures, mais aussi aux possibles indiscretions de leurs propres collaborateurs.

Dans leur fonctionnement interne et surtout en interagissant avec d'autres organismes, les banques devront souvent proposer différents régimes d'anonymat. Peut-être acceptons-nous que certaines de nos données soient transmises, dans la mesure où elles sont rendues anonymes ou – ce qui

